

Certification

Maître d'apprentissage / Tuteur

CONTEXTE

GUIDE, quelqu'un qui aide et qui conseille. Voilà ce que représente le tuteur ou le maître d'apprentissage ; c'est un référent qui a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant au diplôme préparé, en liaison avec le CFA.

La fonction de maître d'apprentissage/tuteur est donc primordiale dans la réussite du parcours en alternance. Afin que les compétences requises pour l'exercice de cette fonction puissent être acquises, reconnues et valorisées au sein de l'entreprise, l'Etat a souhaité ainsi mettre en place une certification de référence.

Pour autant, transmettre son savoir et ses compétences n'est pas forcément inné.

C'est pour cette raison, que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique a mis en place un dispositif de formation et de certification des tuteurs et maîtres d'apprentissage.

Il vise à valoriser cette mission d'accompagnement, élément essentiel de l'intégration de l'apprenti dans l'entreprise.

PUBLIC

Cette formation est destinée à tous publics (salariés d'entreprise; demandeurs d'emploi; autres actifs tous secteurs; accessible aux personnes handicapées) ; Acteurs (branches, entreprises; organismes de formation....) mettant en œuvre des actions visant à la professionnalisation des Maîtres d'apprentissage/tuteurs en entreprise.

PRE-REQUIS

- Être majeur
- Présenter des compétences pédagogiques et professionnelles
- En l'absence de convention ou d'accord collectif de branche, depuis le 01/01/2019 (Décret du 14/12/2018 et du 20/01/2019) :
 - Être titulaire d'un diplôme relevant du même domaine professionnel, d'un niveau équivalent + 1 an d'expérience professionnelle en relation avec la qualification visée

OU

- Justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans en relation avec le diplôme préparé

Peuvent se présenter aux sessions d'examen en vue de l'obtention de la certification, les candidats justifiant soit :

1° Les candidatures libres peuvent être autorisées, sous réserve d'expérience professionnelle (5 années d'expérience et 2 apprentis accueillis);

2° d'une formation de maître d'apprentissage/tuteur en lien avec le référentiel de compétences.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Au terme de la formation vous serez capable de :

- Etre acteur dans le processus d'intégration et de formation
- Connaître l'environnement administratif et juridique des contrats en alternance
- Maîtriser la communication avec le tuteur
- Transmettre vos savoirs et compétences en utilisant les techniques adaptées à la situation
- Savoir fixer des objectifs et évaluer les résultats

NOMBRE DE CANDIDATS

La formation est ouverte pour 15 places. L'effectif minimum par groupe est de 10 participants.

Modalités d'inscription :

L'inscription s'opère en complétant un formulaire qui est transmis par mail ou mis à disposition à l'accueil du SERVICE FORMATION à Rivière Salée ou à la réception de la CMARM, morne Tartenson.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Durée totale : 21 heures
 - Durée des séances : 5 heures
 - Dates de déroulement : Nous consulter
 - Tarif : 315 euros TTC 15 euros / heures stagiaires
-
- Lieu de déroulement :
 - Espace formation continue de la CMA- quartier Laugier- 97215 Rivière Salée.

PROGRAMME DE FORMATION

Compétences évaluées

Recruter un apprenti

- Evaluer et déterminer les besoins en recrutement et le profil du candidat (Pré-requis, diplôme, niveau, maturité et mobilité du candidat)
- Nommer le/les Maître(s) d'apprentissage au regard du niveau du diplôme préparé par l'apprenti
- Rédiger l'annonce, mener les entretiens de recrutement
- Evaluer les candidatures en fonction des exigences et contraintes de l'entreprise
- Contractualiser la collaboration tripartite (compléter le contrat d'apprentissage, sélectionner le CFA)

Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant dans l'entreprise

- Préparer l'accueil de l'apprenti
- Présenter l'entreprise, le métier, l'organisation du travail
- Spécifier à l'apprenti les règles d'hygiène et de sécurité à respecter, les obligations et droits de l'apprenti, du maître d'apprentissage et de l'entreprise
- Créer une relation partenariale entre le maître d'apprentissage, l'apprenti (et sa famille si mineur) et le CFA au moyen d'une communication écrite et orale adaptée

Identifier les compétences à développer et organiser le parcours de l'apprenti dans l'entreprise.

Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle

- Déterminer les compétences à acquérir selon le référentiel diplôme et en lien avec le CFA
- Organiser la progression pédagogique de l'apprenti en vue de l'acquisition des compétences attendues et en lien avec le CFA
- Organiser le parcours au sein de l'entreprise.
- Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage.

Transmettre et évaluer les compétences et les savoir-faire en situation de travail au sein de l'entreprise

- Evaluer le profil socio-professionnel de l'apprenti en vue d'établir une communication adaptée
- Organiser des situations de travail pour évaluer les compétences
- Définir les critères d'évaluation au regard du diplôme
- Adapter le parcours d'apprentissage aux résultats des évaluations de l'apprenti, à ses besoins de progression, aux impératifs et contraintes de l'entreprise.
- Restituer le niveau de compétence acquis à l'apprenti et au référent CFA
- Utiliser une communication adaptée dans des contextes de conflits, sur le terrain et/ou en groupe.

Principaux contenus :

Missions du maître d'apprentissage/tuteur, aspects juridiques, le recrutement

- Responsabilité, Le rôle et les missions du maître d'apprentissage
- Critères de choix et motivation
- Les différents types de contrats (professionnalisation, apprentissage)
- Les besoins et les attentes de l'entreprise
- Le processus de recrutement
- Les étapes de l'entretien d'embauche
- Les formalités d'embauche

L'accueil et l'intégration du nouveau salarié

- Les principes d'un accueil réussi
- La dimension relationnelle entre le maître d'apprentissage et l'apprenti
- Comprendre et réagir face aux difficultés rencontrées

Communiquer efficacement

- Etablir le rapport en utilisant la synchronisation
- Pratiquer l'écoute active/Gestion de conflits
- Utiliser la reformulation
- Utiliser un langage partagé
- Renforcer la motivation

Transmettre son savoir et ses compétences

- Tenir compte des impératifs entreprise/centre de formation
- Fixer des objectifs de formation/ pédagogique
- La relation tuteur/centre de formation
- Les principes de la transmission d'un savoir-faire
- Organiser une séquence pédagogique en adéquation avec le référentiel et la progression pédagogique du CFA.

L'évaluation

- Comprendre les principes de l'évaluation
- Les outils de l'évaluation
- Conduire un entretien d'accompagnement.

MODALITES PEDAGOGIQUES

PRESENTIEL, BLENDED (A DISTANCE + PRESENTIEL)

En présentiel : Cours collectifs, travaux en groupe et individuel – mise en pratique en groupe ou individuel sur PC.

A distance : plateforme pédagogique + suivi formateur référent

ACCESSIBILITE :

Places de Parking, Locaux, Salles de formation climatisées, équipées de matériel et aménagées pour l'accueil de personnes en situation d'handicap

METHODES PEDAGOGIQUES

La démarche pédagogique qui mise en œuvre est à la fois inductive et déductive.

Elle s'appuie sur l'expérience et le vécu des stagiaires pour impulser une méthode active de co-construction des compétences et des savoirs nouveaux à acquérir.

Les exercices pratiques et les mises en situation sont systématiques avec des cas concrets pour consolider les apports théoriques et conceptuels.

Une méthode dynamique et personnalisée, basée sur des conversations et des répétitions, des jeux de rôles, des conceptions et mises en place de mini-sketches et des supports audio et vidéo.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluations formatives

Tout au long de la formation, le formateur organisera des évaluations et des cas concrets pour vérifier le degré de maîtrise des différents des savoirs et savoirs faire.

Les évaluations pourront se faire sous la forme de questionnaires, d'études de cas ou de mise en situation.

Evaluations sommatives

A la fin de chacun des modules de formation, une évaluation est conduite par le formateur à l'issue de laquelle il atteste ou non que les compétences correspondant à l'activité sont maîtrisées par le participants. Cela pourra se faire sous la forme d'auto évaluation, de questionnaires et d'études de cas.

Bilan d'évaluation

Un bilan final permettant d'apprécier l'ensemble de la prestation de formation par les participants.

VALEUR AJOUTEE POUR LA MOBILITE PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI

Pour l'individu

Cette certification, souhaitée par l'Etat, a pour objectif de renforcer l'accompagnement des apprentis/alternants par une meilleure professionnalisation des maîtres d'apprentissage/tuteurs, une reconnaissance et une valorisation de leurs compétences au sein de l'entreprise par une certification officielle. Elle permet à la personne de compléter son portefeuille de compétences.

Pour l'entité utilisatrice

- Reconnaissance et valorisation de la mission maître d'apprentissage/tuteur au sein de l'entreprise.
- Réduire les décrochages des apprentis/alternants en renforçant leur accompagnement.

VALIDATION DE LA FORMATION

Avant la formation :

Positionnement (écrit + oral) + analyse des prérequis, besoins.

Durant la formation :

Sous forme d'atelier de mise en situation, chacun des participants sera évalué tout au long de la formation.

Tous les participants font l'objet d'une enquête de satisfaction en cours de stage.

En fin de formation

Test de sortie + bilan pédagogique comprenant un résumé des savoir et savoir-faire acquis.

CERTIFICATION

L'EVALUATION A LA CERTIFICATION EST COMPOSEE D'UN QCM ET D'UNE ETUDE DE CAS (MISE EN SITUATION).

La certification est acquise à partir d'une note minimale de 12/20.

A défaut de valider la certification, seule l'attestation de formation sera remise.

OBLIGATIONS DES STAGIAIRES

Respect du règlement intérieur de l'organisme de formation.

- Code(s) NSF :**414**
- Identifiant :4433